

## **PROCES-VERBAL de la Réunion du Mardi 11 Juillet 2023**

L'intégralité du PV est consultable en mairie aux heures d'ouvertures  
Sur le site internet de la commune de Louvetot : [www.louvetot.fr](http://www.louvetot.fr)

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire, à la mairie

Etaient présents : Florian BETTENCOURT, Patrice FOYER, Adeline BARRE-GIBON, Jean-Claude BOUGUET, Alexandre BRUBION, Eric DEPORTE, Marcel JOUEN, Margot TERRIER (a quitté la réunion à 22 heures), Dominique TOURLAMAIN

Absents excusés : Guillaume HAUCHARD, Marc CHEMIN, Noémie MAGLOIRE

Absente : Christelle BALETTE- SOUBLIN

Procurations : Guillaume HAUCHARD à Florian BETTENCOURT

Marc CHEMIN à Alain LEGRAND

Noémie MAGLOIRE à Adeline BARRE-GIBON

Secrétaire de Séance : Patrice FOYER

Secrétaire Auxiliaire : Maïté BREUQUE

Monsieur LEGRAND demande s'il y a des remarques sur le dernier Procès-Verbal :  
Aucune remarque

Suite à cela le Procès-verbal est approuvé et signé par Monsieur le Maire et Monsieur le Secrétaire de Séance.

### **Tarifs repas et garderies scolaires 2023/2024**

#### **DEL 11-07-23/24**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de 2022/2023 au conseil municipal, et propose les tarifs repas enfant et repas adulte suivant suite à l'augmentation du prestataire CONVIVIO de 7.74 %

Propositions : **repas enfants : 4.50 € et repas adultes : 6.50 €**

**Service Restauration : 4.50€ (enfant venant avec son repas à la cantine scolaire)**

Et propose des tarifs suivant pour les garderies :

**Garderie matin forfaitaire de : 1,50 € et Garderie soir forfaitaire de : 2,40 €**

**Et 2 € par ¼ heure dépassé**

Horaires matin de 7 heures 30 à 8 h 45

Horaires du soir de 16 heures 30 à 18 h 30

Après discussion le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents les propositions de Monsieur le Maire, qui prendront effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023

### **Délibération pour le financement du Fond de Solidarité Logement (FSL) année 2023**

#### **DEL 11-07-23/25**

Monsieur le Maire expose ce qui suit : Le Conseil Général de la Seine-Maritime sollicite le conseil municipal pour le versement d'une participation de 0.76 € par habitant soit pour Louvetot :  $766 \times 0.76 \text{ €} = 582.16 \text{ €}$

Après discussion le conseil municipal est favorable et charge Monsieur le Maire à signer la convention pour une année

### **Délibération pour participation au Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ)**

#### **DEL 11-07-23/26**

Monsieur le Maire propose ce qui suit : le Conseil Général de la Seine-Maritime sollicite le conseil municipal une participation volontaire au dispositif du fonds d'aide aux jeunes pour 2023, la participation est de 0.23 € par habitant, soit pour Louvetot  $0.23 \text{ €} \times 766 \text{ habitants} = 176.18 \text{ €}$  pour l'année 2023.

Après discussion le conseil municipal à l'unanimité des présents est favorable à cette participation.

### **Dossier salle des fêtes**

#### **DEL 11-07-23/27**

Monsieur le Maire donne 3 devis des architectes qu'il a contacté pour le dossier de rénovation de la salle des fêtes

EIRL ETIENNE Stéphanie Allouville

MICHELLE LUCAS Bolbec

Hélène LEROY-LADIRAY Montivilliers

Le conseil municipal en prend note,

Monsieur BETTENCOURT propose avant de choisir l'architecte de prendre rendez-vous avec la BANQUE DES TERRITOIRES Groupe : Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'avoir des propositions de prêts pour le projet de rénovation ou un projet neuf.

Dans un premier temps.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de prendre rendez-vous auprès de cet organisme.

### **Défense à Incendie au hameau du Vieux Louvetot**

Monsieur le Maire expose ce qui suit : Monsieur HAUCHARD a arraché une canalisation d'eau de 90 de diamètre il y a quelques semaines lors de travaux dans la plaine, cette canalisation appartient à Caux Centrale d'Yvetot. Cette canalisation n'était pas répertoriée sur les plans de la commune. Suite à cela Monsieur le Maire souhaite l'installation d'une bouche à incendie sur cette canalisation qui aurait un diamètre suffisant pour cela. Il est en attente de l'étude de faisabilité.

### **Décision modificative n°1**

#### **DEL 11-07-23/28**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Opération d'ordre création de l'article 13911

Investissement

13911 : + 1 550 €

2803 : - 1 550 €

Fonctionnement

681 : - 1 550 €

777 : + 1 550 €

Le conseil municipal valide cette décision modificative.

**Questions et informations diverses :**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

Mare au Bec de Croc sur la RD 33 : un tuyau de drainage sera réalisé sous la route départementale 33 pour que l'eau se déverse dans la Mare

Loyer logement Mairie-Ecole : Monsieur TRIBOUILLARD, locataire partant à la retraite, et restant dans le logement Monsieur le Maire propose de doubler le loyer actuel. Il charge Mme BARRE-GIGON de se renseigner sur les formalités.

Pose de plots de bordures réfléchissants : Monsieur le Maire informe de cette pose au rond point du calvaire, désormais, l'éclairage public pourra être coupé comme décidé à la réunion du conseil municipal du 06 décembre 2022

Rendez-vous avec le syndicat numérique + le SDE76 : jeudi matin pour trouver une solution concernant le passage des fourreaux pour la fibre et facturé à la commune, parler des problèmes du déploiement de la fibre sur le territoire.

**22 heures : Mme TERRIER quitte la réunion**

Dégradation du volet bureau de la directrice de l'école : dimanche 02 juillet 2023 par un mineur qui jouait au ballon dans la cour de l'école, Monsieur FOYER l'a interpellé. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance de la commune, un devis a été demandé auprès de l'entreprise MORICE. La famille en aura la communication.

Panne du lave-vaisselle de la cantine : l'appareil vétuste a été réparé pour un montant de 450 €, le prix d'un neuf était de : 3 460.04 € TTC

PLUi : demander une réunion avec le service compétent dans la semaine du 24 au 28 juillet 2023

Recensement des sentes piétonnes revêtues : le service voirie de Caux Seine Agglo souhaite faire un inventaire de toutes les sentes existantes sur l'ensemble du territoire.

Panneaux de signalisation : plainte a été déposée à la gendarmerie suite à plusieurs vols de panneaux le préjudice est de 396,08 € TTC

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance close. Délibéré en séance les jours mois et an susdits. La séance est levée à 22 heures 25

Le Maire

Le Secrétaire de Séance,

Signé en séance du 26 septembre 2023  
Alain LEGRAND

Signé en séance du 26 septembre 2023  
Patrice FOYER